

## AVIS DE COURSE

REGATE WETA – INC - IND  
14 et 15 SEPTEMBRE 2019  
Plan d'Eau de Moisson-Lavacourt et dans les locaux du CVML  
Cercle de Voile de Moisson-Lavacourt (CVML)  
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- tous les bateaux de la classe WETA,
- tous les bateaux intersérie multicoques.
- tous les bateaux en intersérie dériveurs.

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en effectuant une préinscription en ligne via la plateforme E-cotiz du CVML accessible avec le lien suivant :

<http://www.cvml.fr/weta-inc-ind-14-&-15-septembre-2019> au plus tard le 9 septembre 2019.

**Attention** : un coureur préinscrit doit confirmer son inscription le jour de l'épreuve.

Les préinscriptions pourront être effectuées sur place le jour même suivant les conditions précisés dans le §4.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club\_FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis pour les préinscriptions via la plateforme [e-cotiz](#) sont les suivants :

Bateaux	Montant par bateau jusqu'au 9 septembre 2019
Solitaire	15 euros
Double	20 euros

Les droits requis pour les préinscriptions sur place sont les suivants :

Bateaux	Montant par bateau à partir du 9 septembre 2019
Solitaire	20 euros
Double	30 euros

#### 5. PROGRAMME

##### 5.1 Confirmation d'inscription :

Samedi 14 septembre 2019 de 11h00 à 13h00

##### 5.2 Animation :

Pot d'accueil offert par la Classe WETA au [club house du CVML](#) le samedi après les manches du jour.

Remise des prix et pot de clôture offert par le CVML au club house du CVML le dimanche après les manches du jour.

**Repas des équipages** : Le samedi 14/09 à 19h15 au Restaurant de l'Île des Loisirs

Réservation jusqu'au 06/09 sur : [c.chapelin@actimail.fr](mailto:c.chapelin@actimail.fr)

Tarif : 20€ à régler sur place à Christian CHAPELIN

##### 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
14 septembre	14h00	toutes
15 septembre	10h00	toutes

##### 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30 pour une nouvelle procédure.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le Samedi 14 septembre 2019.

#### 7. LES PARCOURS

##### 7.1 Les parcours à effectuer seront de type construit et précisés dans l'annexe aux Instructions de Course.

##### 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

#### 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### 9. CLASSEMENT

##### 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

##### 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

#### 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués selon disponibilité.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Toutes informations utiles (et plan d'accès) sur le site du CVML : <http://www.cvml.fr/>

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Eric TURBOT, [cvml.info@gmail.com](mailto:cvml.info@gmail.com)

Laurent LOUIN, [laurent.cvml@gmail.com](mailto:laurent.cvml@gmail.com)

**Restauration et hébergement**

- Base de Loisirs des Boucles de Seine – Chrystel Pelchat / Nathalie Benhatta  
Tél. 01 30 33 97 80  
[www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr](http://www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr)  
[accueil@base-bouclesdeseine.fr](mailto:accueil@base-bouclesdeseine.fr)  
Possibilité de réserver des paniers repas pour le samedi et le dimanche midi
- Dans l'enceinte du CVML : possibilité de camping dans les espaces du club
- Gîte communal de Moisson : 07.85.53.27.13 (Valérie LAVERGE) – 01.34.79.30.41 (Mairie)
- Auberge de la Boucle, Moisson (crêperie, hôtel, centre village) : 01 34 79 33 66
- La Ruche (hôtel et restaurant bord de Seine) : 01 30 33 20 00 [contact@laruche78.com](mailto:contact@laruche78.com)
- Chez Charlot, Lavacourt (guinguette au bord de la Seine) : 01 34 79 30 06
- Hotel & Crêperie de la Boucle, Moisson : 01 34 79 33 66
- La Mandarin de Bonnières (restaurant chinois) : 01 30 42 27 62

(A supprimer en l'absence de concurrents étrangers attendus)

## ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020  
translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr), shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: [jury.appel@ffvoile.fr](mailto:jury.appel@ffvoile.fr), using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: [http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\\_appel.asp](http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp)

